

**ARRETE WEYERSHEIM 2025-05**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la société CFT en date du 20 février 2025,

**CONSIDERANT** que des travaux de dépose de calle dans les chambres existantes Orange au niveau de la rue de la République à Weyersheim (entre l'entrée de Weyersheim en venant de Hoerd et la rue du Dr Schweitzer), nécessitent une réglementation de la circulation

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** En raison de travaux de dépose de calle dans les chambres existantes Orange au niveau de la rue de la République à Weyersheim (entre l'entrée de Weyersheim en venant de Hoerd et la rue du Dr Schweitzer), la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Circulation alternée manuellement en fonction de l'avancée des travaux
- Chaussée rétrécie dans l'emprise des travaux

**Du lundi 3 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025**

- Article 2 :** Les signalisations règlementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de la Wantzenau
  - Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
  - La société CFT

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 27 février 2025

Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

